



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBI/1997/L.4
5 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
Sixième session
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997
Points 8 b) et c) de l'ordre
du jour provisoire

DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DES REUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Projet de conclusions du Président

**Dispositions relatives à la quatrième session
de la Conférence des Parties**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) a noté qu'aucune offre n'avait été faite au cours de sa sixième session pour accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties.
2. Le SBI a pris note des commentaires des Parties sur la date et le lieu de la quatrième session et a décidé de recommander que le projet de décision contenu dans l'annexe soit adopté par la Conférence des Parties à sa troisième session.
3. Le SBI a invité toute Partie qui envisagerait de proposer d'accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties de communiquer cette proposition au secrétariat avant le 30 septembre 1997 afin que celui-ci puisse en tenir compte pour planifier la Conférence.

GE.97-70258 (F)

Calendrier des réunions pour 1998-1999

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

4. Le SBI a pris note du calendrier des réunions pour 1998-1999 proposé par le secrétariat qui sera maintenu à l'étude par le Bureau de la Conférence des Parties.

Annexe

A sa sixième session, le SBI a décidé de recommander que le projet de décision suivant soit adopté par la Conférence des Parties à sa troisième session.

La Conférence des Parties,

1. *Rappelant* les articles 7.4 et 4.2 d) et f) de la Convention,
2. *Décide* que [la quatrième session de la Conférence des Parties se tiendra en novembre 1998]/[la quatrième session de la Conférence des Parties se tiendra au début de 1999], à Bonn, à moins qu'une Partie ne propose d'accueillir la Conférence; et
3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'entamer les préparatifs de la Conférence.
